

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ALBAIN**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres : 15
Présents : 13
Représentés : 0
Délégataires : 2

Date de convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 22/09/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-ALBAIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc DUMONT, Maire

Présents : ANTIGA Tony, BAUDET Valérie, BRAYARD Michèle, CHARVET Candice, CHARVET Pascal, DESMARIS Bruno, DUMONT Marc, EYSSERIC Jean-Noël, GUERIN Catherine, JACQUOT Sophie, LAURE Marie-Laure, MARTIN-BELLECOSTE Marie, PLANCHARD Franck

Excusés : DEMA Michel, RABUEL Stéphane

Secrétaire de séance : BRAYARD Michèle

OBJET : RENOUELEMENT DES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC VETUSTES

Le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) a étudié le projet de renouvellement des luminaires d'éclairage public vétustes. Les dispositions arrêtées lors du comité syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention permettent d'accorder une aide de 35% du montant éligible HT, à laquelle s'ajoute une aide Fonds Vert de 30% du montant total HT.

Le plan de financement se présente comme suit :

	Total travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL / Fonds Vert	Contribution commune
Etudes	487,88 €	487,88 €	317,12 €	170,76 €
EP Renouvellement Vétuste	27 996,33 €	27 996,33 €	18 197,61 €	9 798,72 €
Total des travaux	28 484,21 €	28 484,21 €	18 514,73 €	9 969,48 €

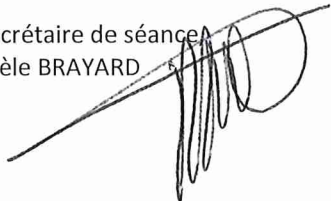
Les travaux, conformément à l'article L. 5212-26 du CGCT, concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le projet de renouvellement des luminaires d'éclairage public vétustes,
- **APPROUVE** le plan de financement et la contribution communale pour un montant de 9 969,48 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière du SYDESL et du Fonds Vert,
- **DIT** que la contribution communale sera inscrite en section d'investissement au budget 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Michèle BRAYARD



Certifié conforme,

Le Maire,
Marc DUMONT

